

# Habitat Léger

## Petites définitions de l'habitat léger :

- Habitat facilement et rapidement démontable (ou mobile) et sans fondations. Il en existe des dizaines de formes et de variétés: yourte, tipi, roulotte, mobile home, caravane, etc. »

*source : extrait du dossier de presse de la Loi ALUR (p43)*

- Sont regardées comme des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, les installations sans fondation disposant d'équipements intérieurs ou extérieurs et pouvant être autonomes vis-à-vis des réseaux publics. Elles sont destinées à l'habitation et occupées à titre de résidence principale au moins huit mois par an. Ces résidences ainsi que leurs équipements extérieurs sont, à tout moment, facilement et rapidement démontables »

*source : article R. 111-46-1 du code de l'urbanisme*

## Extraits choisis de: « Regards croisés sur l'habitat léger/mobile » Réseau Relier.

### Introduction

On observe une diversité des habitations terrestres mobiles (voitures, caravanes, camping-cars, mobile-homes, roulettes, camions aménagés, etc.), mais aussi des habitats plus temporaires, voire éphémères (yourtes, tipis, cabanes, huttes et autres constructions légères démontables ou non, permanentes ou non) ainsi qu'une variété de situations vécues par leurs habitants.

Néanmoins, derrière cette diversité et l'hétérogénéité de ce genre d'habitat, nous pouvons déceler quelques points communs :

- d'être le fruit d'une pénurie systémique de logements accessibles aux moins fortunés et/ou adaptés à divers projets de vie.
- de subir une précarité relative (avec le risque d'expulsion en particulier).
- d'être un habitat relativement étroit.
- d'être un habitat peu cher, n'ayant que peu ou pas d'impact sur l'environnement.
- de ne pas pouvoir bénéficier d'une reconnaissance officielle en tant que logement permanent.
- une image plus ou moins binaire et stigmatisante où les habitants sont trop souvent considérés comme des victimes et/ou des auteurs de troubles.

Naissance d'une immense interrogation: comment interpréter la multiplication des Habitats Légers (HL) ?

Peut-on s'installer n'importe où, faire ce que l'on veut sans tenir compte de la collectivité ? Comment concilier l'envie individuelle de s'installer où bon nous semble (parfois sans autorisation) et sans contraintes réglementaires, et l'aspiration collective à une participation citoyenne de tous sur les questions d'aménagement du territoire ? Quelles articulations entre droits et devoirs, intérêt individuel et intérêt commun ? HL, habitat d'urgence et temporaire qui accompagne la bérézina sociale ou véritable solution au problème général du logement ?

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 5*

## 1- Origines et préjugés.

La mobilité des ouvriers fut encouragée et légalisée dès 1803 par la création du livret ouvrier qui permit le contrôle des déplacements de ces travailleurs. Ils furent la première catégorie à faire l'objet d'un contrôle systématique de leurs déplacements (...). C'est dans ce contexte que les roulottes hippomobiles vont se démocratiser. Associée au développement économique et à la promotion des innovations sur le territoire national, la mobilité des forains est tout d'abord valorisée par l'Etat français. Aujourd'hui encore l'imaginaire collectif se nourrit des ambivalences de l'économie libérale qui valorise l'esprit d'initiative et la concurrentialité qu'octroie la mobilité humaine, tout en condamnant son immoralité dès lors qu'elle est détachée de motifs purement économiques.

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 21*

L'habitat mobile remet en cause les habitudes de penser de la majorité des occupants des territoires: les sédentaires. De nombreux préjugés voient le jour.

Première origine, ancienne, ancrée, le refus de la migration et de l'immigration de populations gitanes ou foraines comme source d'insécurité. Le nomade serait un improductif qui ne contribuerait pas à la prospérité du pays. Idée fautive puisqu'il met en mouvement des échanges économiques et culturels qui ne se produiraient pas sans lui.

La deuxième résistance refuse un fait d'habitat relativement nouveau qui mêle de façon hétérodoxe plusieurs populations dont la diversité s'unifie dans la question sous-jacente de l'accès au foncier, de la spéculation, de l'insuffisance de l'offre locative, etc.

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 11*

Des préjugés rattachés aux « gens du voyage »

(..) Aujourd'hui, ce n'est plus tant sur l'absence ou l'aspect sommaire du raccordement aux réseaux publics que l'opinion s'émeut à la vue d'un campement spontané de gens du voyage, mais davantage sur l'atteinte à l'environnement constatée à l'oeil nu (déperdition d'eau lors des raccordements spontanés aux bornes incendies, dépôt de déchets naturels ou de gravats issus de leurs activités, mais aussi de déjections humaines)

(...)

La résistance des édiles locales à la construction d'équipements d'accueil des gens du voyage est encore une réalité qui freine lourdement la réhabilitation dont nous venons d'exposer le processus. Les aires construites sont souvent situées aux limites du territoire communal, à l'encontre des règles d'urbanisme visant à lutter contre le mitage. Par ailleurs, l'ultra-urbanité de ces lieux apparaît comme une façon de conjurer l'état sauvage qui est souvent accolé aux voyageurs.

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 25*

### **A SAVOIR**

On manque d'informations sur le nombre d'habitants en logements mobiles. Or en fait, ils sont inclus au moins en partie dans les statistiques du tourisme. En effet, les statistiques du tourisme ne distinguent pas parmi les résidents d'un camping les vacanciers et les salariés en déplacement, et elles ne cherchent pas à distinguer vraiment les résidents permanents.

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 14*

## **2 - Aujourd'hui : « de l'habitat » à « l'habiter ».**

Certaines personnes ne se retrouvent pas dans le fonctionnement de la société et cherchent à obtenir leur liberté d'habiter, de penser et d'être en correspondance avec leur éthique de vie. D'autres se retrouvent obligés, compte tenu de la spéculation foncière et d'une offre de logement (location ou vente) trop restreinte, de développer des alternatives à la propriété foncière et au droit à construire pour installer leur structure de vie (travail et habitat) et monter leur projet de vie en lien avec la société.

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 28*

Il est grand temps de remplacer la question de « l'habitat », qui généralise, par la notion de « l'habiter », qui personnifie et humanise : on parlerait enfin de l'essence même d'un projet et non plus principalement de la texture et de la forme de nos façades qui ne sont que des moyens d'abriter nos différents projets de vie.

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 30*

En dénonçant les surconsommations liées à notre façon d'habiter et en proposant, par l'expérimentation ou pas, des alternatives de vie et d'habitat plus respectueuses de notre environnement, certains pensent pouvoir faire émerger et divulguer une conscience et une réflexion collective permettant d'affiner notre relation vis à vis de la nature.

*Source : regards croisés sur l'habitat léger/mobile page 29*

Il est temps d'abandonner l'idée qu'il n'existe qu'un seul modèle d'habitat pour tous. Quand quelque chose ne fonctionne pas, il est plus productif de s'interroger sur les raisons du problème afin de le résoudre plutôt que d'exclure et accuser les pauvres d'en être les facteurs. La question du logement est systémique, et ce qui est arrivé n'est pas une fatalité climatique, mais est lié à des choix politiques passés. Il semble aujourd'hui impossible qu'un quelconque gouvernement trouve les moyens de produire suffisamment de logements accessibles dans des délais acceptables au regard de la situation.

(...)

Un habitat amovible, léger, pas cher et le plus confortable possible a moyen d'évoluer, et la précarisation ressentie par leurs utilisateurs est surtout attachée à la peur de se voir expulser. La perspective autonomisante est intéressante dans un contexte de pénurie de logements sociaux et où l'on dénonce en même temps «l'assistanat». La responsabilité de l'État avec ses politiques de logement successives est incontestable. Outre la nécessité, pour la grande majorité de ses occupants, le choix de l'HL permet parfois de se réapproprier une certaine autonomie, un pouvoir d'achat supérieur, et parfois même une cohérence avec ses idéaux. Il peut permettre également de se sortir d'une situation délicate provisoire voire de s'installer progressivement sur un territoire où l'acquisition d'un logement aurait été impossible. Loin de constituer un modèle, c'est une solution face à l'impossibilité structurelle de pouvoir choisir. Faut-il l'accompagner plutôt que la punir ?

*Source: Regards croisés sur l'Habitat Léger/mobile  
Clément David – militant. Page 132*

## Conclusion

L'habitat «non-conventionnel» sort désormais d'une phase de relative discrétion. Notamment parce que ce phénomène est bien, dans une large mesure, une conséquence d'un système de plus en plus inadapté aux réalités contemporaines parce guidé par des logiques purement financières qui n'ont que faire de leurs conséquences réelles sur la vie au quotidien de la grande majorité de la population. L'HL est ainsi pris dans une situation paradoxale. D'un côté ses habitants sont contraints de se multiplier et d'avoir recours à des installations «sauvages» puisque les politiques du logement sont largement insuffisantes (et l'intervention publique pour réguler les loyers et le marché immobilier est totalement absente) ; et de l'autre ils sont montrés du doigt comme des déviants, quand ce n'est pas comme des fauteurs de troubles. Cette nécessité de «se débrouiller» met alors en lumière les frictions immuables entre les intérêts individuels et la collectivité, le droit aux individus de disposer d'eux-mêmes, de choisir leur mode de vie, et le devoir d'organisation et de limitation des appétits individuels comme de la protection par les pouvoirs publics. (...) A l'évidence, il reste des difficultés, des obstacles matériels, psychologiques, politiques et juridiques, avec de nombreuses obstructions règlementaires. Heureusement, il existe aussi des possibilités de faire évoluer le droit. Car, dans une visée démocratique et universaliste, s'il nous paraît inévitable de réclamer une loi "pour tous" et non "à la tête du client", il est tout aussi indispensable de rappeler que la règle n'est que tyrannie aveugle si elle n'est pas accompagnée d'interprétations, sans une adaptation au contexte, sans prendre en compte la réalité vécue. Le droit, la justice, sont bien des processus évolutifs visant des arbitrages (provisaires) entre des positions, des attentes, des projets parfois contradictoires, des conflits d'intérêts entre particuliers, mais aussi entre l'individu et la société humaine dans laquelle il évolue. C'est pourquoi une meilleure compréhension du droit, de nos institutions, de la jurisprudence et de l'articulation citoyen / société doit nous permettre, ensemble, de proposer de nouveaux axes de discussions pour une reconnaissance réfléchie de ce type d'habitat.

Qu'on soit habitant, technicien, élu, chercheur, militant, ou simple curieux (nous sommes d'ailleurs souvent tiraillés entre nos différents statuts sociaux), chacun a sa vision et son mot à dire sur un tel sujet.(...) L'Habitat Léger pose en effet clairement des questions sur le droit de choisir son mode d'existence et d'habiter, mais nous interroge également sur la gestion de l'espace collectif, et donc la marge et le rôle de chacun qu'il convient de mettre en débat sur la place publique. Il y a sans doute une suite à inventer, un relais à prendre. Avis aux intéressé-e-s...

*Source: Regards croisés sur l'Habitat Léger/mobile. Page 154*